



**SECTION
ACTICALL**

Solidaires Unitaires Démocratiques
**UNION SYNDICALE
SOLIDAIRES**

UN 13^{ÈME} MOIS POUR TOUS !!!

Dans le tract de ce mois de juin, nous revenons entre autre sur le 13^{ème} mois et la 6^{ème} semaine de congés payés que nous demandons pour tous.

Le 13^{ème} mois...

Notre représentante de section syndicale SUD Josette Dupin a beaucoup discuté avec les salariés d'Acticall, qu'ils soient cadres ou non cadres, à propos du 13^{ème} mois et de la sixième semaine de congés payés. Il en ressort que tous les salariés qui n'en bénéficient pas vivent cela comme une profonde injustice. Précisons que même ceux qui en jouissent conviennent avec nous que ce n'est pas équitable.

Notre représentante syndicale a pu obtenir quelques explications d'un représentant de la Direction d'Acticall. Il lui a expliqué que le coût est bien trop élevé, car cela ne concerne pas que la Tour la Villette mais le groupe tout entier. Nous ne contestons pas le fait que cela va, dans un premier temps, coûter à l'entreprise. Mais cela renforcera la cohésion entre salariés et au final, tout le monde s'y retrouvera.

Car nous réaffirmons ici qu'il ne peut exister dans une même entreprise une telle disparité parmi des salariés occupant les mêmes postes.

Nous persistons donc dans nos réclamations concernant le 13^{ème} mois, la 6^{ème} semaine de congés payés et les 25% de majoration pour le samedi travaillé.

Nous avons plusieurs suggestions à faire à la Direction d'Acticall pour réduire ces inégalités flagrantes et nous espérons avoir une écoute attentive, avant que les salariés ne perdent patience.

La sécurité, suite

Nous faisons suite aux problèmes de sécurité liés au renouvellement de l'air et au système de sécurité incendie que nous vous révélions dans notre précédent tract. Notre représentante a saisi officiellement le CHSCT. Nous pensons que cette question importante aurait mérité une réunion extraordinaire comme le prévoit le Code du travail, car il s'agit bien de la sécurité des salariés au quotidien. Il n'en est rien et tout le monde prend son

temps : la prochaine réunion n'a lieu que mi-juin, nous espérons que ce laps de temps sera mis à profit pour constituer un dossier complet et étayé.

On nous a indiqué que depuis des travaux ont été réalisés, nous en attendons la confirmation.

Nous vous ferons part des résultats de cette réunion dès que nous les aurons obtenus.

Le déménagement

Nous savons que nous déménagerons vraisemblablement, mais que savons nous de notre « future » localisation ? Le CHSCT a-t-il été autorisé à visiter les lieux, les documents techniques relatifs à la configuration et à la sécurité ont-ils été réclamés et fournis ? L'implantation des postes de travail respectera-t-elle les normes d'espacement et de confort acoustique ? Autant de questions auxquelles nous reviendrons, soyez en certains...

Brimades, encore et toujours

Nous venons d'apprendre que les rares salariés non cadres ayant une adresse mail « @acticall.com » n'ont pas la possibilité de paramétrer leur téléphone portable pour avoir la messagerie d'Acticall dessus. Un message d'erreur apparaît.

Aux questions posées, un responsable informatique a répondu ce motif : ils ne sont pas cadres et une « charte » préciserait que seuls les cadres peuvent en bénéficier. Or à partir du moment où une adresse mail est attribuée à un salarié, nous ne comprenons pas pourquoi il lui est interdit de recevoir ses mails sur son portable. Si ce n'est encore pour brimer et infantiliser toujours la même catégorie de salariés : les sans grade. Ceci est proprement inacceptable.

Aussi, notre représentante va demander des explications claires et se réserve le droit, en cas de réponse insatisfaisante, de réclamer l'arbitrage d'une juridiction compétente pour discrimination sociale.

Brèves d'Acticall

- À plusieurs reprises ceux qui déjeunent à la cantine ont eu la surprise de voir que des tables étaient « réservées ». Plus précisément des petit panneaux posés sur les tables indiquent « table réservée ». Nous nous demandons donc pour qui sont ces réservations, pour quel motif et si les salariés ont obligation d'y obéir. À SUD nous pensons qu'il n'y a pas lieu d'avoir des places « réservées » à la cantine d'Acticall.
- Nous avons constaté que plusieurs salariés ayant eu un avertissement annulé, n'ont obtenu aucune lettre confirmant cette annulation. Nous rappelons ici que de même que lorsqu'une sanction est infligée, quelle qu'elle soit, le salarié reçoit un courrier en main propre ou en recommandé, l'annulation doit se faire également par courrier. Nous conseillons aux salariés de réclamer cette lettre et s'ils ne peuvent l'obtenir qu'ils n'hésitent pas à demander conseil à notre représentante de section syndicale SUD.
- Notre représentante a dû intervenir auprès de deux superviseurs parce que le délai de délivrance des plannings n'était pas respecté. Le délai prévu par la Convention collective est déjà très court (10 jours), il est inadmissible que l'on continue encore à faire fi de la vie privée des salariés qui reçoivent leurs plannings parfois 3 jours avant. D'autre part on nous a rapporté que sur le plateau « Poker » le superviseur modifie les plannings parfois du jour au lendemain. Nous avons constaté que le Responsable des Ressources Humaines, Vincent Poirier, est très attentif à ces questions, aussi nous souhaiterions que ses recommandations soient réellement suivies. Nous réclamons que la date de remise du planning soit notée sur chaque document, avec la signature du salarié, ceci afin de responsabiliser ceux qui remettent les plannings. Nous demandons également que les changements des plannings ne soient plus imposés aux salariés de façon intempestive dans des délais trop courts.
- Enfin, si les salariés ne savent pas encore très bien où ils vont atterrir, il est amusant de noter où va aller tout le 7^{ème} étage réservé à l'administration (vous savez, celui auquel les TC n'ont pas accès parce qu'ils n'en sont pas dignes). Avec le service informatique, ils vont déménager en août dans le 8^{ème} arrondissement dans des locaux très chers, mais là ce que ça coûte ce n'est pas grave. SUD suggère qu'ils restent avec nous et qu'ainsi l'argent économisé qui n'ira pas dans des loyers exorbitants, puisse aider au financement du 13^{ème} mois. Allez... Chiche ! En plus, ils seraient tellement contents de rester avec nous...

Notre section SUD Acticall grandit et nous remercions ceux , toujours plus nombreux, qui nous font confiance.
La meilleure façon de nous soutenir étant encore l'adhésion à SUD.

**Nous ne gagnerons pas ce combat sans vous, rejoignez la section SUD
car ensemble nous sommes plus forts.**

**BULLETIN D'ADHÉSION**

Nom et prénom :

Adresse personnelle :

Date de naissance :

Date d'entrée à Acticall : Profession :

Salaire brut : Type de contrat (CDD ou CDI) :

Téléphone : Adresse mail :

Date et signature :

À remettre à notre Représentante de Section syndicale SUD Josette Dupin, tél : 06 10 99 66 92

Ou à renvoyer au syndicat SUD TELECOM PARIS